

## Communiqué de presse

5 Mai 2026

### « La FNTV à vos côtés » Découvrez le Rapport d'activité 2025-2026 en ligne !

**La FNTV publie son rapport d'activité 2025-2026, « La FNTV à vos côtés ». Cette publication revient sur une année marquée par de nombreux enjeux pour le transport routier de voyageurs et met en lumière l'action conduite par la Fédération au service de ses adhérents.**

Au fil des pages, le rapport présente les grands dossiers portés par la FNTV : pérennisation du modèle économique, financement des mobilités, développement des services express routiers, modernisation des gares routières, transition énergétique, sécurité du transport scolaire et attractivité des métiers.

Il illustre également la mobilisation quotidienne de la Fédération et de son réseau pour accompagner les entreprises, défendre leurs intérêts et faire entendre la voix de la profession auprès des pouvoirs publics.

À travers ce bilan, la FNTV réaffirme son engagement aux côtés des acteurs du transport routier de voyageurs pour construire une mobilité par autocar moderne, sûre, accessible et durable.

#### [Télécharger la version digitale du rapport.](#)

##### **A propos de la FNTV :**

La Fédération nationale des transports de voyageurs (FNTV) est une association professionnelle qui rassemble les entreprises de transport routier de voyageurs (TRV) et les acteurs des nouvelles mobilités. Elle représente également le transport sanitaire et le transport de fonds et valeurs dans les négociations sociales de la branche : la Chambre nationale des services d'ambulances (CNSA) et la Fédération des entreprises de la sécurité fiduciaire (Fedesfi) adhèrent à la FNTV. La FNTV représente plus de 1 300 entreprises de toutes tailles (TPE, PME, ETI et groupes) et ses adhérents emploient 85 000 salariés. Une équipe pluridisciplinaire et spécialisée est au service des adhérents à Paris. Un maillage territorial organisé en 16 régions est à l'écoute quotidienne des adhérents. La FNTV Nouvelles Mobilités rassemble les services librement organisés (« cars Macron »), les sociétés de covoiturage, les plateformes de mobilité et les activités opérées au moyen de véhicules de moins de 10 places.